

L'élu intéressé à une affaire faisant l'objet d'une délibération ou en situation de conflit d'intérêts s'abstiendra de prendre part au vote, ainsi qu'à tous les travaux préparatoires.

#### Article 8

Durant leur mandat, les élus s'abstiendront de recevoir toutes gratifications, de quelque nature qu'elles soient, émanant de personnes physiques ou morales dont l'activité est en lien direct avec les affaires communales.

#### Article 9

Ils s'abstiendront également de toute intervention concernant la situation d'un membre de leur famille ou d'un proche, et qui tendrait à lui octroyer un avantage indu.

### Titre 5 : Accès à la commande publique

#### Article 10

Conformément au principe d'égalité devant la loi, nous garantirons un égal accès à la commande publique et un traitement équitable des candidats.

Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics et d'efficacité de la commande publique, nous assurerons une mise en concurrence systématique pour tous les marchés (sous réserve qu'au moins deux entreprises se portent candidates).

#### Article 11

Chaque fois que possible, nous aurons recours à une division par lots en vue de faciliter l'accès des plus petites entreprises.

#### Article 12

Des critères de choix sociaux et environnementaux seront introduits pour renforcer la compétitivité des entreprises locales et développer des circuits d'approvisionnement courts.

### Titre 6 : Evaluation et développement durable

#### Article 13

La réalisation de ces objectifs passe par une évaluation permanente de notre action. Avant prise de décision, chaque proposition sera analysée en fonction du bilan coût-avantage et du critère de moindre impact sur l'environnement.

#### Article 14

Après mise en œuvre des décisions, une nouvelle phase de concertation sera organisée afin d'apporter les correctifs utiles en fonction du retour d'expérience.

### Titre 7 : Sanction

#### Article 15

Les candidats de la liste *Ensemble pour Bouray* s'engagent devant les électeurs à se conformer à la présente charte. Tout manquement sera sanctionné par la démission du Conseil Municipal.

Stéphane GALINÉ	Virginie PERCHET	Parfait SOUNOUVOU	Véronique CHASSEFIÈRE
			
Emmanuel NARDY	Nathalie GALINÉ	Franck TINDILIÈRE	Clothilde CAMPAIN
			
Marc-André AOUDIA	Sylvie YONLI	Georges LEVIER	Sylvie VANDENBOGAERDE
			
Gilles VOISE	Karine MARIN-ROGUET	Didier PAUTRAT	Christelle LESCOP-LE BIDEAU
			
Daniels CABAGNOLS	Marie CORREIA	Raphaël GUILLOT	
			